

Enseignement sur la prière
(Lc 11, 1-13)
Homélie du 17^{ème} dimanche ordinaire C

La première lecture, avec l'admirable négociation d'Abraham auprès de Dieu pour obtenir le salut de Sodome et Gomorrhe, ainsi que l'évangile de ce jour nous offrent un enseignement sur les formes de la prière et sa nature que je vous propose de méditer ensemble.

L'évangile comporte deux parties qui me semblent correspondre aux deux catégories de la prière chrétienne. Dans la première partie, nous assistons à la transmission de la prière du Notre Père par Jésus à la demande de ses disciples. Dans la seconde partie, à partir d'une parabole, Jésus dégage un enseignement sur l'efficacité de la prière persévérante.

La prière du Notre Père est une prière communautaire puisque d'emblée nous disons « Notre Père » et non pas « Mon Père ». Et c'est une prière qui est pétrie de citations de l'Ancien Testament puisqu'aucune des formules de ce Notre Père n'est nouvelle. Jésus ne fait qu'assembler d'une façon neuve et géniale des formules anciennes. Cette prière du Notre Père nous rappelle donc deux choses.

La première est que la prière chrétienne est d'abord une prière communautaire, la prière de cette communauté qu'est l'Eglise, c'est-à-dire le corps mystique du Christ. Elle est donc la prière du Christ lui-même et c'est ce qui en fait l'efficacité car le Père ne peut rien refuser à son Fils : « *Tout ce que vous demanderez au Père en mon nom, il vous le donnera* » (Jn 15, 16). C'est la raison pour laquelle, dans cette prière communautaire, toute prière de demande se termine par cette belle formule : « *Par Jésus-Christ, ton Fils, notre Seigneur et notre Dieu, qui vit et règne avec toi dans l'unité du Saint-Esprit, maintenant et pour les siècles. Amen* ». Et cette prière est d'autant plus celle du Christ lui-même qu'elle est composée essentiellement de textes de la Parole de Dieu, Lui qui est la Parole de Dieu éternelle, dans le sein du Père, la Parole révélée à Moïse et la Parole incarnée dans le sein de la Vierge.

La seconde est que cette prière communautaire du Corps mystique du Christ est la Liturgie de l'Eglise avec son ordonnancement entre Liturgie des sacrements, dont l'Eucharistie, et Liturgie des Heures, avec la récitation des psaumes, permettant de sanctifier le matin, le midi et le soir de chacune de nos journées. Cette Liturgie est la prière par excellence, face à laquelle aucune autre forme de prière ne peut prétendre à la même efficacité, comme nous le rappelle la Constitution sur la Liturgie du concile de Vatican II : « *Toute célébration liturgique, en tant qu'œuvre du Christ prêtre et de son Corps qui est l'Eglise, est l'action sacrée par excellence dont nulle autre action de l'Eglise ne peut atteindre l'efficacité au même titre et au même degré* »¹. Certains pensent parfois pouvoir se dispenser de leur participation à l'Eucharistie en la remplaçant par une prière personnelle. A ceux-là l'apôtre saint Paul adresse cette mise en garde : « *Ne désertez pas votre propre assemblée comme quelques-uns ont coutume de le faire* » (He 10, 25). De même, le Concile de Vatican II a rappelé que la Prière des Heures n'était pas réservée aux prêtres et aux moines, mais devait redevenir la prière fondamentale de tout baptisé.

¹ Constitution sur la sainte Liturgie, § 7.

Cette prière communautaire a pour modèle la prière du Notre Père qui est d'ailleurs récitée trois fois par jour : à l'office du matin, à l'office du soir et à la messe. Modèle du moins dans sa version complète, que nous trouvons dans l'évangile de saint Matthieu, et qui figurait également, à l'origine, dans l'évangile de saint Luc, d'après les deux documents les plus anciens que nous ayons : la *Didachè* et le Codex de Bèze. Prière essentiellement tournée vers Dieu pour lui demander d'abord la sanctification de son nom, l'avènement de son règne, l'accomplissement de sa volonté ; et ensuite, pour lui demander les biens spirituels dont nous avons besoin : le pain du monde à venir, le pardon de nos dettes et de nous faire éviter de le tenter et de nous délivrer du Malin.

Dans la deuxième partie de l'évangile de ce jour, la parabole, celle de l'ami importun qui vient déranger son voisin pendant la nuit, nous donne un enseignement sur la prière individuelle. Remarquons que cet enseignement sur la prière individuelle vient après celui sur la prière communautaire, car, précisément, c'est la prière communautaire qui doit alimenter la prière individuelle et la prière individuelle doit venir prolonger la prière communautaire. L'une ne peut aller sans l'autre, dans une efficace complémentarité.

Le premier enseignement qu'on peut tirer de cette parabole est la nécessité de la persévérance dans la prière. Le voisin qui dort n'obtempère pas immédiatement à la demande de l'ami importun. Nous avons précisément souvent l'impression que Dieu semble dormir face à nos demandes. Cet apparent sommeil de Dieu répond, sans aucun doute, à une double nécessité. D'une part, dans la mesure où souvent nous ne nous intéressons à Dieu que lorsque nous avons besoin de quelque chose, Dieu tarde à répondre pour nous habituer à nous tourner vers lui et, petit à petit, transformer cette prière ponctuelle et si intéressée, en prière continue de plus en plus abandonnée à la volonté de Dieu. D'autre part, si Dieu veut nous exaucer, il doit agir sur bien des causes secondes qui, à l'échelle humaine, peuvent prendre du temps à changer.

Le second enseignement qu'on peut tirer de cette parabole est le fait que la prière individuelle ne doit pas être uniquement tournée vers soi-même. L'ami importun supplie son voisin, non pour lui-même, mais pour pouvoir nourrir son visiteur inattendu. Et Abraham, qui nous est donné en exemple dans la première lecture de ce jour, ne prie pas pour lui-même, mais pour ces deux villes pécheresses : Sodome et Gomorrhe. Il nous faut peut-être apprendre, quand nous prions pour demander quelque chose pour nous, à la demander aussi pour ceux qui ont le même besoin.

Le troisième enseignement qu'on peut tirer de cette parabole est le fait que la prière individuelle, comme la prière communautaire, doit d'abord être ordonnée vers les biens spirituels. « *Le Père du ciel donne l'Esprit-Saint à ceux qui le lui demandent !* ». Comme nous le rappelle saint Jacques dans son épître : « *Vous demandez et ne recevez pas parce que vous demandez mal, afin de dépenser pour vos passions.* » (Jc 4, 3). Par contre, l'évangéliste Jean, dans sa première épître, nous rappelle que nous serons écoutés par Dieu, « *si nous demandons quelque chose selon sa volonté* » (1 Jn 5, 14).

Enfin, dans notre prière individuelle, mettons en œuvre le conseil que Jésus lui-même nous donne, dans l'évangile de saint Matthieu, juste avant de transmettre la prière du Notre Père : « *Quand vous priez, ne rabâchez pas comme les païens, car ils pensent qu'à force de paroles, ils seront exaucés. Ne leur ressemblez pas, car votre Père sait de quoi vous avez besoin, avant que vous lui demandiez* » (Mt 6, 7-8). Prenons exemple sur Jésus lui-même qui, au jardin de l'agonie, la veille de sa mort, « *répétait les mêmes paroles* » (Mt 26, 44) de cette magnifique prière, laissant finalement à Dieu son Père le dernier mot : « *Mon*

Père, si c'est possible, que passe loin de moi cette coupe ! Cependant, non pas comme moi je veux, mais comme toi tu veux ! » (Mt 26, 39).